

Les enseignants du collège Paul Langevin
Collège Paul Langevin
3, rue Paul Langevin
77290 MITRY-MORY

M. le Recteur de l'académie de Créteil
s/c Mme L'IA-DASEN de l'Académie de Créteil
s/c M. le Principal du Collège Paul Langevin

Le lundi 9 novembre 2020

Objet : Proposition d'une modification des modalités d'enseignements afin de faire face à la propagation du virus, faisant suite droit de retrait exercé par les enseignants du collège Paul Langevin

Nous avons l'honneur de vous adresser ce courrier suite au constat dressé le vendredi 6 novembre 2020 et renouvelé ce lundi 9 novembre, que nous avons un motif raisonnable de penser que notre travail présente un danger grave et imminent pour notre santé, malgré l'application du protocole sanitaire national dans notre établissement scolaire. Nous vous sollicitons afin de vous proposer un document présentant une organisation permettant à notre collège de s'adapter à la situation sanitaire actuelle, élaboré lors d'un moment de concertation qui a réuni les enseignants du Collège Paul Langevin ayant fait usage de leur droit de retrait.

En effet, au 8 novembre dernier, le département de Seine-et-Marne comptabilisait 843 décès, 555 hospitalisations, dont 114 en réanimation. Selon *Santé Publique France*, le milieu scolaire et universitaire représentait au 1^{er} octobre le second foyer de transmission en France, 20% des contaminations pouvant leur être imputées.

La plupart des parents de nos élèves continuent d'aller travailler, en suivant les règles du confinement en application depuis le vendredi 30 octobre 2020. Beaucoup d'entre eux se déplacent en transports en commun, risquant ainsi de contracter la COVID-19 et de contaminer leurs enfants ; rien n'empêche qu'un parent envoie à l'école un enfant infecté mais asymptomatique.

Compte tenu de l'agencement du collège Paul Langevin, la distanciation physique d'un mètre entre les élèves de nos différentes classes est très difficile à mettre en place. De même, le brassage des élèves est inévitable lors de l'arrivée au collège, notamment du fait du nombre d'élèves utilisant les transports en commun, ainsi que lors des moments de déplacement, vers la cour de récréation ou le service de restauration. De plus, le lavage des mains ne peut être effectué dans le

respect de la règle des 30 secondes.

Si nous continuons d'avoir recours à ce protocole qui ne nous apparaît pas suffisant, il nous semble tout de même possible que le coronavirus circule dans les prochains jours dans les classes et dans l'établissement ; c'est la raison pour laquelle nous avons exercé notre droit de retrait.

Nous nous sommes donc réunis afin de nous concerter le vendredi 6 novembre, ainsi que ce lundi 9 novembre, dans le but d'établir une proposition d'organisation alternative des modalités d'enseignement au collège Paul Langevin de Mitry-Mory, étant donnée la situation sanitaire actuelle. Vous trouverez jointe à ce courrier notre « **Proposition d'organisation alternative des modalités d'enseignement, au vu de la situation sanitaire, pour le collège Paul Langevin de Mitry-Mory, par les enseignants** ». Nous vous soumettons respectueusement cette proposition et vous vous prions de bien vouloir répondre favorablement à notre demande de la mettre en œuvre, dans le but de permettre à nos élèves de pouvoir suivre des cours en toute sécurité dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, nous sommes opposés à la fermeture des établissements et considérons que le bien-être et la sérénité des élèves ne pourront être assurés que s'il leur est possible de se rendre régulièrement au collège. Nous craignons que l'aggravation actuelle de la situation sanitaire ne mène à une fermeture anticipée ; si nous vous prions de bien vouloir considérer la proposition que nous vous soumettons, c'est dans le but de garder notre établissement ouvert et de pouvoir continuer à mener à bien notre mission de service public.

Nous vous prions d'agréer, M. le Recteur, l'expression de notre respectueux dévouement.

Les enseignants du collège Paul–Langevin à Mitry-Mory